



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les surfaces, les hauteurs sous plafond, ainsi que les hauteurs de seuils et d'allèges indiquées sont approximatives ; les retombées, soffites, faux-plafonds, les trappes de visite, le calepinage et la dimension du carrelage ainsi que l'emplacement des équipements sanitaires et des descentes pluviales ne sont pas figurés ou le sont à titre indicatif et peuvent subir des modifications pour impératifs techniques. Les appareils ménagers ne sont pas foumis. La hauteur des seuils au droit des portes-fenêtres sur balcon ou sur terrasse pourra varier. Le positionnement indicatif des appareils d'émission de chaleur pourra éventuellement être modifié en fonction des exigences de l'études thermiques.





